

PROGRAMME DE SUBVENTION
ACQUISITION PIEGE
LUTTE MOUSTIQUE TIGRE – ANNEE 2026

Dans le cadre de sa lutte contre les moustiques et notamment les moustiques-tigres, la Ville de Saint-Priest agit depuis plusieurs années pour limiter leur développement : traitements anti-larvaires, actions d'information et de prévention auprès du public en partenariat avec l'EID Auvergne Rhône Alpes (Entente interdépartementale de démoustication), mise en place de piège à moustiques dans les équipements petites enfance, mise en place d'actions de lutte biologique, etc....

Face à l'intensité et la persistance des nuisances causées par les moustiques tigres, la Ville de Saint-Priest a la volonté d'augmenter l'efficacité des actions d'ores et déjà mise en œuvre en encourageant les particuliers à s'équiper de piège (extérieur) à moustiques.

Pour les particuliers, la **subvention sera de 50% du coût d'achat du piège, plafonnée à 80€ par ménage.**

Pour les copropriétés, la subvention sera de 500€ par tranche de 0 à 4000m² couverte par le matériel choisi.

Les demandes seront traitées par ordre d'arrivée jusqu'à épuisement des enveloppes financières dédiées à ce projet.

1/ DUREE DU PROJET

Dépôt des demandes du 1^{er} mai au 30 septembre 2026

2/ LES CRITERES D'ELIGIBILITE

- Habiter Saint-Priest
- Avoir acheté le piège dans une enseigne située sur Saint-Priest (valable uniquement pour les l'aide à l'achat de kit individuel pour particulier)
- Un seul kit ou piège par logement.
- Pour les copropriétés, le nombre de piège doit être adapté à la surface totale.
- Pour les particuliers, la subvention financera les pièges selon les caractéristiques suivantes :
 - ➔ Piège anti larves : exemple de modèles : marque biogents modèle BG-GAT, marque HBM, modèle aqualab, etc...
 - ➔ Piège de type aspirateur à moustiques : Exemple de modèle : marque biogents, modèle Mosquitaire, etc....
 - Doit fonctionner sans utilisation d'insecticides ou de pesticides
 - Doit fonctionner avec un attractant / appâtant et / ou du CO2
- Pour les copropriétés, la subvention financera les pièges de type aspirateur à moustiques fonctionnant avec une émission de gaz appâtant et de CO2, dont la puissance sera adaptée aux grandes surfaces. Exemple de modèle : smart Bam QISTA

ATTENTION : La subvention ne financera pas les appareils suivants :

- Les aspirateurs à moustiques fonctionnant avec la technologie photocatalyse (Lumière, lampe UV, Led, lampe solaire),
- Les appareils répulsifs ultrasons,

- Les tapettes électriques à insectes,
- Les prises électriques anti-moustique
- Les pièges d'intérieur.

3/ LA COMPOSITION DU DOSSIERS

Pour réaliser la demande de subvention le demandeur devra remettre les documents suivants :

- Le formulaire de demande de subvention dûment rempli et signé,
- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de téléphone, d'abonnement internet, d'eau, d'électricité, à l'exclusion des attestations d'hébergement),
- Les statuts du conseil syndical ou structure équivalente si la demande est faite au nom d'une copropriété.
- La copie de la facture acquittée, libellée à son nom propre,
- Un RIB libellé au nom du demandeur pour effectuer le virement de la subvention.

Dossier à déposer sur l'espace citoyen ou en format papier à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou par voie postale :

Bureau Ingénierie Ecologique
Place Charles Ottina
69 800 SAINT-PRIEST
Tél : 04.72.23.48.48

Attention : Tout dossier incomplet vous sera retourné

4/ L'ATTRIBUTION DE LA SUBVENTION

Chaque demande sera étudiée par le bureau Ingénierie Ecologique.

Un avis sera communiqué au demandeur : accord de principe ou rejet.

Lorsque le dossier de demande est complet et qu'il remplit toutes les conditions d'éligibilité, la subvention est versée sur le compte bancaire par virement.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
POUR L'ACHAT DE PIEGE A MOUSTIQUES – ANNE 2026

- PARTICULIER -

1/ IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom – Prénom :

Adresse complète ::

Téléphone ::

E-mail ::

2/ ATTESTATION SUR L'HONNEUR

«Je soussigné(e)

Atteste sur l'honneur ne pas avoir perçu cette aide depuis 2021,

Atteste sur l'honneur ne percevoir qu'une seule subvention par foyer et m'engager à en faire usage principalement sur le territoire de la ville de Saint-Priest, et à apporter la preuve au service de la Ville, qui en ferait la demande que je suis bien en possession d'un piège à moustique subventionné.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises dans ce dossier de subvention ».

Fait àSignature du Demandeur :

Le / /

3/ COMPOSITION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

- Un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture de téléphone fixe, d'abonnement internet, d'eau, d'électricité, à l'exclusion des attestations d'hébergement),
- La copie de la facture acquittée, libellée à son nom propre,
- Ce formulaire entièrement renseigné,
- Un RIB libellé au nom du demandeur pour effectuer le virement de la subvention.

FORMULAIRE DE DEMANDE DE SUBVENTION
POUR L'ACHAT DE PIEGE A MOUSTIQUES – ANNEE 2026

- **COPROPRIETES** -

1/ IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

Nom – Prénom :

Adresse complète ::

Téléphone ::

E-mail ::

2/ ATTESTATION SUR L'HONNEUR

«Je soussigné(e)représentant le syndic de copropriété de m'engage à avoir acquis un piège à moustique et en faire usage uniquement sur le territoire de la ville de Saint-Priest, et à apporter la preuve au service de la Ville, qui en ferait la demande que je suis bien en possession d'un piège à moustique subventionné.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations transmises dans ce dossier de subvention ».

Fait àSignature du Demandeur :

Le / /

3/ COMPOSITION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION

- La copie de la facture acquittée, libellée au nom de la copropriété,
- Ce formulaire entièrement renseigné,
- Un RIB pour effectuer le virement de la subvention.